

correspondance concernant la concession d'une licence pour manufacturer et vendre de la bière dans la ville de Neepawa, Manitoba; aussi, copie de toutes pétitions des citoyens de la dite ville protestant contre la dite licence. (*Document de la session No 51.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 10 février 1896, demandant: 1. Un relevé de tous les deniers reçus par le gouvernement, aux termes de l'Acte connu communément sous le nom "d'Acte McCarthy," des diverses corporations municipales ou des personnes demandant des licences sous l'autorité du dit acte, dans le district électoral de Provencher, province de Manitoba.

2. La liste des réclamations non payées se rattachant au dit acte dans le dit district électoral, et le montant de ces réclamations. (*Document de la session No 52.*)

M. Dickey, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 10 février 1896, pour la production de copie de tous rapports au conseil et de tous ordres du conseil, rapport du juge et autres papiers et correspondance concernant l'élargissement de Charles Chamberlain, condamné à l'emprisonnement dans le pénitencier de la Montagne de Pierre, Manitoba, pour parjure, lors de la dernière élection fédérale dans la cité de Winnipeg.

Aussi,—copie de toutes pétitions ou autres communications adressées au gouvernement, ou à aucun de ses membres, ou à aucun ministère, ou à Son Excellence, et de toutes lettres adressées par ou au nom d'aucun membre du gouvernement ou d'aucun ministère public au sujet de la commutation de la peine du dit Chamberlain. (*Document de la session No 53.*)

Ordonné, que M. Charlton ait la permission de présenter un bill (No 73) modifiant le Code criminel, 1892, afin d'établir des dispositions plus efficaces pour la punition de la séduction et de l'enlèvement.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 63) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer International Radial.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée vendredi dernier,—que le bill (No 64) constituant en corporation la Compagnie canadienne d'assurance sur la vie l'Impériale, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant de nouveau posée:—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant de nouveau posée:—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 69) constituant en corporation la Compagnie de hauts-fourneaux de Hamilton (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

M. Flint propose, secondé par M. Craig,—Que dans l'opinion de cette Chambre, la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs enivrantes en Canada devraient être prohibées par la loi, sauf pour des fins religieuses, médicales et industrielles.

M. Guillet propose comme amendement, secondé par M. Belley,—que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"vu que le comité judiciaire du Conseil privé impérial n'a pas encore décidé les appels des décisions de la cour Suprême du Canada sur les questions soumises en vue de s'assurer des pouvoirs qu'ont les législatures